



Ecole **LE CENTRE**
16, rue des écoles
91 750 Chevannes
Tél : 01 64 99 82 67
Mail : 0910290w@ac-versailles.fr

Conseil d'Ecole du Jeudi 14 octobre 2021

Présents :

Equipe pédagogique :

Mesdames COPIN, GRISELAIN, MUSSEAU, PHALIPPOU, VANDYSTADT
Excusées : Mesdames AZIZA, BRENDELE

Mairie :

Monsieur VANIER, Adjoint aux affaires scolaires

Représentants des parents :

Mesdames ALVES, CAMUSAT

Excusées : Mesdames BENHAMDANE, JANVIER, MAGALHAES SOARES, RAJAONA

Ordre du jour :

- 1- Présentation et rôle du conseil d'école
- 2- Rentrée 2021 : effectif, structure, équipe pédagogique, organisation de l'école
- 3- Règlement intérieur : vote
- 4- Sécurité : exercices évacuation, P.P.M.S.
- 5- Les actions pour un meilleur climat d'école
- 6- Bilan des évaluations nationales CP/CE1
- 7- Projets pédagogiques
- 8- Coopérative scolaire

Procès verbal du Conseil d'école :

Préambule

Le premier conseil d'école doit se tenir dans les 4 semaines suivant l'élection des représentants de parents d'élèves, vacances comprises.

1- Rôle du Conseil d'école – Elections du 19 octobre

Rôle du Conseil d'école

Dans chaque école, le conseil d'école est composé des membres de droit suivants :

- du directeur de l'école, qui le préside,
- de l'ensemble des maîtres affectés à l'école,
- du maire,
- d'un conseiller municipal ou du président de l'intercommunalité,
- des représentants élus des parents d'élèves (autant de représentants que l'école comporte de classes),
- du délégué départemental de l'éducation chargé de visiter les écoles.

L'ensemble de ces membres a le droit de vote.

Les membres supplémentaires :

Certaines personnes peuvent assister au conseil lorsque des sujets inscrits à l'ordre du jour les concernent. Ils n'ont pas le droit de vote.

Il s'agit notamment :

- des personnes chargées d'activités sportives et culturelles,
- des personnes participant aux actions de prévention et d'aide psychologique,
- de l'équipe médicale scolaire,
- des assistantes sociales,
- des ATSEM, en écoles maternelle et primaire
- des suppléants des représentants d'élèves.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription peut également y assister.

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'à l'intervention du renouvellement de ses membres.

Le conseil se réunit au moins 1 fois par trimestre, et obligatoirement dans le mois qui suit l'élection des représentants des parents d'élèves.

L'ordre du jour est adressé aux membres du conseil au moins 8 jours avant les réunions du conseil.

Après le conseil, le directeur de l'école dresse un procès-verbal qui sera affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves.

Le conseil d'école établit et vote le règlement intérieur de l'école à partir du règlement type départemental.

Il participe à l'élaboration et adopte le projet d'école.

Il donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école, notamment :

- les actions pédagogiques et éducatives,
- l'utilisation des moyens alloués à l'école,
- les conditions d'intégration des enfants handicapés,
- les activités périscolaires,
- la restauration scolaire,
- l'hygiène scolaire,
- la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire,
- le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.

Il donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles.

Il définit le calendrier des rencontres entre les enseignants et les parents d'élèves.

En fin d'année scolaire, le directeur de l'école transmet aux membres du conseil d'école un bilan, notamment sur la réalisation du projet d'école, et sur les suites qui ont été données aux avis qu'il a formulés.

Les élections des Représentants de Parents d'Elèves (8 octobre)

Les élections se sont déroulées le vendredi 8 octobre, exclusivement par correspondance (décision prise en concertation par les membres du conseil d'école).

Le taux de participation est de 77,99%, soit environ 2,53 points de plus que l'an dernier (75,46%). Au niveau national, le taux de participation est généralement de l'ordre de 45 à 50 %. C'est donc, pour la seconde année consécutive, une remarquable participation et nous en remercions les familles.

Les Représentants de Parents élus titulaires sont Mesdames ALVES, BENHAMDANE, MAGALHAES SOARES et RAJAONA, les Représentants de Parents suppléants sont Mesdames CAMUSAT et JANVIER.

2- Rentrée 2021 : structure, effectifs, locaux

La rentrée s'est effectuée le jeudi 2 septembre.

L'école compte à ce jour 99 élèves inscrits et admis.

Madame MUSSEAU, qui travaille les mardis, jeudis, et vendredis, a en charge la classe des CP/CE1, avec Madame BRENDLE, qui effectue le service les lundis.

Cette classe de 24 CP/CE1 (16 CP et 8 CE1) se situe dans la salle de droite du bâtiment A ; Madame GRISELAIN a en charge 26 CM1/CM2 (7 CM1 et 19 CM2) les mardis, jeudis et vendredis, c'est Madame VANDYSTADT qui assure la classe les lundis, dans la salle de gauche du bâtiment A ; Mesdames AZIZA et PHALIPPOU ont en charge les 25 CE1/CM1 (15 CE1 et 10 CM1), leur classe se situe dans le bâtiment B, à gauche et elles se répartissent le temps de classe à mi-temps chacune (les lundis/mardis pour Madame AZIZA et les jeudis/vendredis pour Madame PHALIPPOU) ; Madame COPIN travaille avec les CE2/CM2, qui sont 24 (17 CE2 et 7 CM2), les lundis, jeudis et vendredis, c'est Madame VANDYSTADT qui assure la classe les mardis. La salle de classe se trouve à droite dans le bâtiment B.

Madame GRISELAIN effectue le travail de direction les lundis. Elle sera en formation direction 20 jours cette année et systématiquement remplacée si besoin.

Protocole COVID

Madame GRISELAIN remercie la municipalité pour son implication et sa force de proposition dans la mise en place de la rentrée de septembre.

Nous avons conjointement décidé de reconduire l'organisation de l'an dernier, en coordination avec l'école maternelle :

CM1/CM2: 08h20 - 11h20 / 13h20 - 16h20

CE1/CM1: 08h25 - 11h25 / 13h25 - 16h25

CE2/CM2: 08h30 - 11h30 / 13h30 - 16h30

CP/CE1: 08h35 - 11h35 / 13h35 - 16h35

Les fratrices de notre école font leur entrée et leur sortie ensemble : arrivée "au plus tôt" le matin et départ au "plus tard" le soir.

Exemple: Fratrie CP/CE1 et CM1/CM2: arrivée de la fratrie à 08h20 et sortie de la fratrie à 16h35.

Chaque jour, la garderie du matin, comme celle du soir, est située à l'école LE CENTRE et les élèves peuvent ainsi rejoindre leurs classes à l'horaire indiqué. De 07h à 08h20, les élèves sont pris en charge par deux animatrices dans la classe sous le préau. Ils sont alors assis par groupes classe afin de limiter le brassage.

Depuis la rentrée, la garderie du soir (étude) se déroule dans la classe de CM1/CM2 pour 2 classes et dans la classe de CP/CE1 pour 2 autres classes. Chaque groupe occupe un espace délimité dans la classe.

Le goûter est donné en fonction de la météo soit collectivement dehors, soit par groupe classe successif dans la garderie, soit, à l'arrivée du froid, dans la classe de CM1/CM2 et dans la garderie afin de limiter le risque sanitaire (un enfant par table, pas de rotation de services de restauration).

Tous les élèves sortent à 18h.

Une sortie supplémentaire est organisée à 17h30 afin de limiter la durée du port du masque dans la journée. Elle sera suspendue quand les masques ne seront plus de rigueur.

Quand les devoirs sont terminés et de 18h à 19h, les élèves sont pris en charge par deux animatrices dans la classe sous le préau. Ils sont alors assis par groupes classe afin de limiter le brassage.

La cantine est étendue à la salle polyvalente afin que les groupes classes ne soient pas brassés et qu'il y ait une distanciation suffisante le temps du repas, au cours duquel le masque n'est pas porté. Ainsi les enfants ne sont plus 6 mais 3 par table et ne se font pas face.

Nous avons demandé aux familles de bien respecter les horaires d'entrée et de sortie afin de limiter le brassage des enfants comme des adultes, de porter un masque et de favoriser la distanciation sociale. De plus, dans le cadre de Vigipirate Alerte Attentat, il convient de ne pas rester plus longtemps que nécessaire devant l'école.

Pendant les récréations, le port du masque n'est plus obligatoire et nous encourageons les élèves à l'enlever. Toutefois, certains ne pensent pas à le remettre en rentrant en classe. C'est une habitude à prendre.

Les récréations sont décalées afin de n'accueillir dans la cour que 2 classes.

Les activités sportives sont menées dans la cour, au stade, sous la halle ou dans la Bergerie qui se substitue à la salle polyvalente.

HYGIÈNE

Chaque enfant doit disposer d'un masque grand public (ou jetable) à sa taille et marqué à son nom par demi-journée et ce, sur les temps scolaires et périscolaires. Il le portera tant à l'intérieur qu'à l'extérieur et ne pourra l'ôter que le temps du repas (environ 30 minutes sur la plage méridienne de 2 heures) et pour certaines activités sportives. Une pochette est fournie par les familles dans laquelle chaque enfant range son masque quand il l'enlève.

Les salles de classes sont aérées avant le début de la journée, à chaque récré, pendant la pause méridienne et le soir pendant le ménage. Les portes intérieures restent ouvertes. Un élève par classe est préposé aux lumières.

Le lavage des mains (savon ou pulvérisation de solution hydro-alcoolique) se fait :

- à l'arrivée à l'école et au retour à la maison
- avant/après chaque repas
- avant/après chaque récréation
- avant/après chaque passage aux toilettes.

DISTANCIATION

Elle doit, dans la mesure du possible, être d'un mètre pour les élèves du même groupe en intérieur. Cette distanciation n'est pas requise en extérieur. En classe, la disposition des tables sera adaptée au mieux.

Madame GRISELAIN a rappelé ici le rôle essentiel des familles dans :

- le respect des gestes barrières (explication aux enfants)
- la surveillance primordiale des symptômes éventuels de l'enfant avant son départ à l'école. La température doit être inférieure à 38°C.
- la déclaration d'un cas dans le foyer

Des procédures en cas de suspicion ou de cas avéré de COVID établies et ont été transmises aux familles.

Si un enfant est amené à rester à domicile, une continuité pédagogique est mise en place par son enseignant(e). Alors, les enseignants renseignent quotidiennement Classroom avec les plans de travail du jour, accompagnés si nécessaire des documents de travail.

3- Sécurité : exercices évacuation, P.P.M.S., locaux

L'exercice d'évacuation en cas d'incendie a eu lieu le lundi 27 septembre.

L'évacuation de l'ensemble des usagers s'est effectuée très rapidement (1 min) dans le calme. Au préalable, les consignes et enjeux avaient été expliqués aux élèves. Le prochain exercice ne sera pas anticipé pour les élèves et le dernier non plus pour les enseignantes.

Les principales procédures sont décrites dans le Plan Particulier de Mise en Sécurité qui sera revu cette année par Madame GRISELAIN et validé par la suite à l'Inspection académique.

Deux exercices de type intrusion seront effectués au cours de l'année et un de type confinement risques naturels/chimiques.

Le premier exercice « Attentat/Intrusion » se déroulera le lundi 08 Novembre, de 14h30 à 15h et sera de type « s'échapper ».

Le second exercice de types « risques majeurs » (confinement) devra se tenir avant le 18 février 2022.

Le dernier, une exercice « Attentat/Intrusion », sera de type « se cacher » et nous ferons intervenir la gendarmerie pour nous apporter son conseil.

Le portail de l'école sera changé pendant les vacances d'Automne.

Le plancher du bungalow contenant le matériel de sport sera consolidé dès lors qu'une solution sera trouvée au défaut d'étanchéité du bungalow lors des épisodes de pluie forte. De même, nous avons de ce fait retardé l'installation des PCs sous LINUX dans le bungalow hébergeant la salle informatique. La municipalité recherche activement une solution technique auprès de sociétés spécialisées (devis en cours).

4- Règlement intérieur

Vote du règlement intérieur (identique à celui de l'an passé) à l'unanimité.

5. Les actions pour un meilleur climat d'école

Nous constatons une banalisation de la violence tant physique que verbale, du manque de respect entre pairs ou à l'adulte.

Nous avons sensibilisé l'an dernier les élèves aux effets de bord des jeux de console et notamment en ligne (avec potentiellement des inconnus d'âges variés et au langage inadapté). En effet, nous étions dans les conséquences des confinements et du manque d'activité extérieure des enfants. Aujourd'hui, les jeux vidéos ne sont plus le sujet premier de discussion, voire de conflit, entre les enfants mais nous devons tous rester vigilants.

Toutefois, les élèves des classes subissent toujours des effets de bord du non brassage des élèves : les conflits sont plus fréquents et s'enveniment, sans que l'on puisse se tourner vers d'autres camarades pour jouer sereinement. De plus, la répartition en quatre double niveaux fait cohabiter deux groupes qui ne se connaissent pas et cela peut générer des incompréhensions, des tensions.

Aujourd'hui, nous priorisons les interactions dans chaque groupe classe, pour que l'unité de celui-ci se fasse. Cela progresse mais il y a encore des relations à renforcer. Des jeux coopératifs, de l'entraide en classe sont des vecteurs de cette facilitation, de cette cohésion de groupe.

Dans la société, et en particulier à l'école, nous sommes face à une banalisation de la violence. Nous devons sensibiliser les élèves à cela, comme cela fut le cas quand Squid Game s'est invité dans notre cour ou quand des jeux de mains deviennent bien trop souvent des jeux de vilains.

Nous travaillons en collaboration avec les animateurs périscolaires. Par exemple, il est désormais interdit de jouer « physique » au football pour ne pas déclencher des conflits ou des accidents et il est donc demandé de jouer « sans contact ». C'est un animateur sportif, à notre demande, qui a établi les règles avec les élèves afin qu'ils y adhèrent.

Nous réfléchissons à investir dans des jeux pédagogiques sur la violence, le harcèlement ou encore, à faire intervenir des associations ou le RASED pour sensibiliser les élèves.

Enfin, les classes ont toutes deux enseignantes. Certains élèves ont tendance à relâcher leurs efforts d'écoute, de respect envers l'adulte quand ils estiment ne pas avoir devant eux « leur maitresse ». Nous avons demandé aux familles concernées de travailler avec nous sur cette posture qui doit rester cohérente sur l'ensemble de la semaine et nous les remercions pour leur écoute et leur collaboration.

Nous réfléchissons à des sanctions de type « travaux d'intérêts généraux » avec une enseignante sur le temps des APC pour les manquements répétés aux règles de vie en collectivité. Ce temps concerté avec l'adulte sera également celui de la prise de recul, de la réflexion sur la relation aux autres et le respect des règles.

De même, en cas d'exclusion temporaire de la cantine (règlement municipal du permis à points), l'élève participera à un temps de prévention, de réflexion de 2 heures avec l'élus au périscolaire, monsieur VANIER.

L'intervention de la gendarmerie prévue en CE2/CM1/CM2 en prévention de la violence et du harcèlement ne sera pas reconduite faute de disponibilité des gendarmes (réorganisation des services). Cette action était menée à l'école depuis plusieurs années.

R.A.S.E.D. : présentation et rôle

Le but du R.A.S.E.D. (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) est d'intervenir au sein de l'école pour venir en aide aux enfants en difficulté. Il est composé de trois enseignants spécialisés : un maître s'occupant de la pédagogie (Maitre G), un maître qui va intervenir sur le comportement de l'élève en tant que tel (Maitre E) et une psychologue scolaire.

Le RASED intervient à la demande des enseignants. Les maitres du RASED travaillent avec un enfant, un groupe d'enfants ou dans la classe, en co-intervention avec l'enseignant. Les parents peuvent prendre contact avec le RASED s'ils le souhaitent.

C'est le psychologue scolaire et le maître E qui sont nos interlocuteurs pour aider les élèves à progresser dans leurs relations entre pairs ou à l'adulte. Nous leur avons remonté nos besoins et attendons leur retour et leurs propositions de prise en charge.

La psychologue scolaire est également en charge de faire passer des bilans psycho-métriques si nécessaire.

Les moyens matériels du RASED sont financés par les municipalités et budgétés annuellement. Par exemple, cela permet d'investir dans des batteries de tests en fonction de l'évolution de la connaissance et des usages ou encore d'acheter du matériel pédagogique.

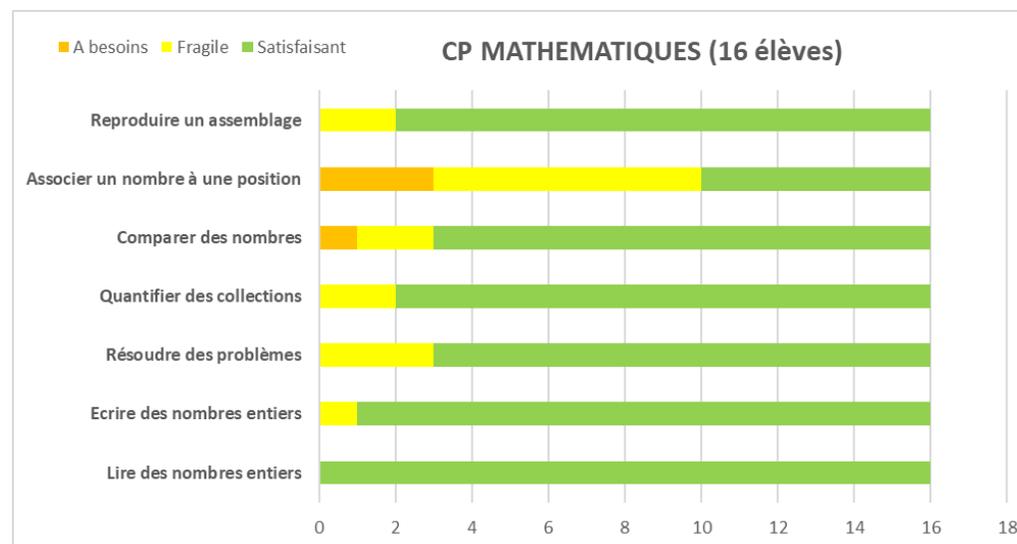
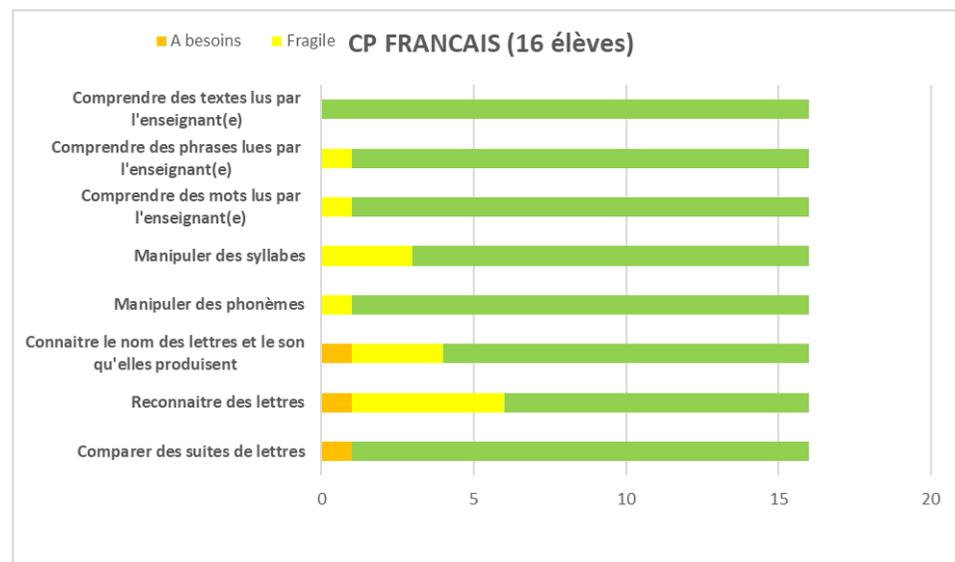
6- Projets – Vie de l'élève - Relation Familles/Ecole

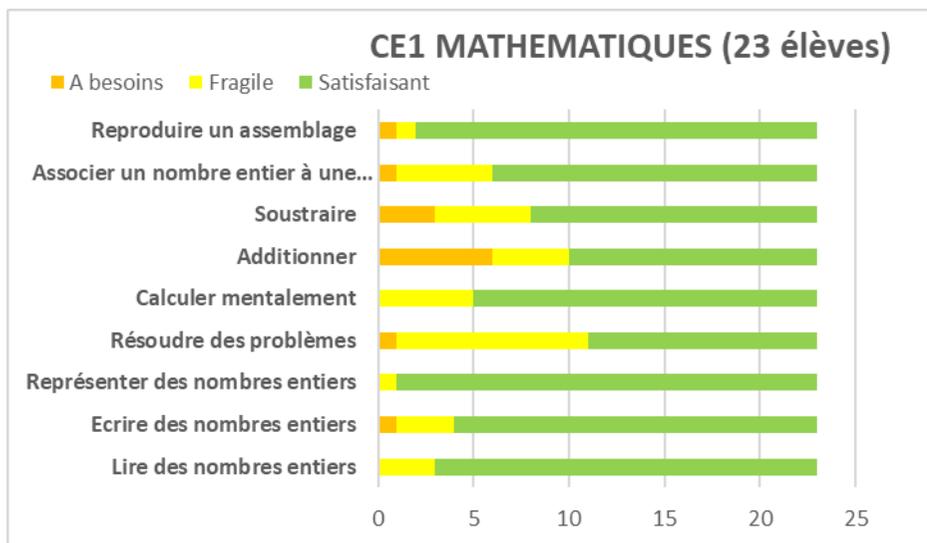
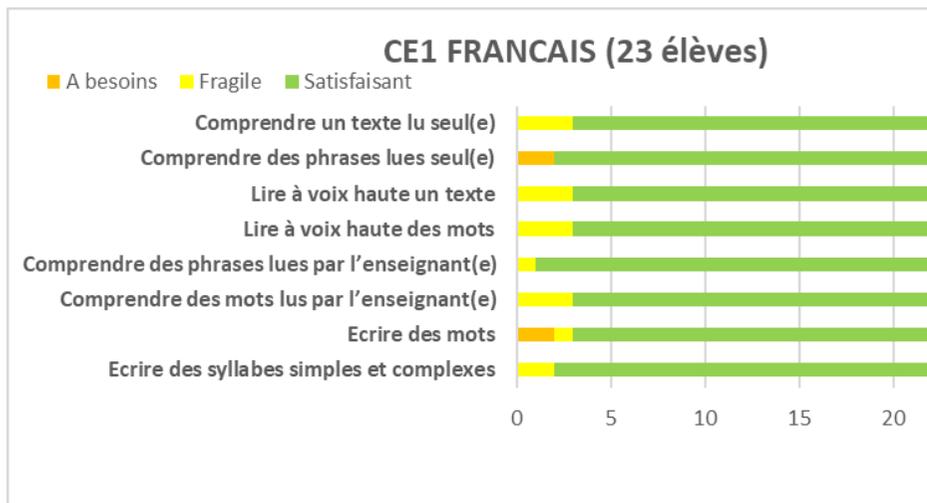
Projet d'école

Le projet d'école pour cette année est en cours d'élaboration d'après les observations de l'équipe enseignante, au regard des évaluations, des besoins particuliers des élèves, il est en cours de modification, d'ajustement sur certains points. L'équipe pédagogique le présentera lors du prochain conseil d'école.

Les Activités Pédagogiques Complémentaires sont proposées aux élèves qui rencontrent des difficultés en fluence, compréhension, calcul et problèmes selon les directives du Ministre, et s'effectuent par petits groupes.

Le bilan des évaluations nationales sont encourageants pour les CP et les CE1. La RASED va venir en renfort pour aider les élèves à besoins particuliers.





Projet de classes

Cette année, nous mettons l'accent pédagogique sur l'initiation de nos élèves à la culture et à la démarche scientifiques.

Ainsi, le blob a fait sa rentrée à l'école. Ce projet a été mené dans un premier temps (période 1) en partenariat avec le CNES et Thomas Pesquet en CE2/CM2 par Mme COPIN et ses élèves : nourriture, déplacement, croissance... Il sera étendu grâce à leur retour d'expérience et à la rentrée de Novembre aux autres classes.

D'autre part, les 4 classes ont participé à la « Fête de la science » avec une énigme par jour à résoudre à partir de 4 objets techniques. Les échanges et hypothèses furent riches et créatifs !

A partir de la période 2, chaque classe contribuera à l'action de l'OCCE « Rêve ta planète » dont la thématique cette année est celle de l'univers.

C'est une opération qui est reconduite chaque année, dont le thème change, mais dont les valeurs de travail en coopération et la dimension scientifique sont à travailler et à mettre en œuvre à l'École. Ainsi nous réaliserons des maquettes sur des thématiques liées à l'espace et ce, à partir de nos travaux et questionnements. Les maquettes de toutes les classes participantes seront exposées en Avril et des ateliers variés seront proposés lors de cette sortie. Les frais de transport pour l'exposition départementale à Brétigny sont pris en charge par l'OCCE.

Nous réfléchissons à l'organisation d'une sortie finalisant cette approche scientifique au printemps.

Les élèves de CM2 sont inscrits le vendredi 12 novembre au concours informatique Castor, proposé par madame GRISLAIN depuis plusieurs années. Ils poursuivront cette démarche par la participation au concours ALGOREA de programmation en blockly : 3 épreuves sur l'année scolaire.

Un cycle tennis de table est régulièrement proposé aux élèves de CE2, CM1, CM2 avec le prêt de matériel par l'association chevannaïse. Nous ne savons pas encore si des étudiants STAPS pourront ou non intervenir dans notre école dans le cadre de leur cursus.

Concernant la natation, les quatre classes bénéficieront de 8 séances :

- Pour les CE1/CM1 et les CE2/CM2, les mardis et vendredis après-midi du 31/01/22 au 11/03/22.
- Pour les CP/CE1 et CM1/CM2 tous les après-midis du 11/04/21 au 22/04/21.

La présence d'adultes pour aider à la surveillance et à l'encadrement dans les vestiaires sera nécessaire.

L'ASSN (Attestation Scolaire de « Savoir Nager ») est passée en CM2.

L'initiation au golf sera reconduite cette année pour les CM1 et CM2 et un élargissement des élèves concernés, à minima aux CE2, est en cours de réflexion.

Les élèves éliront leurs délégués les 19 et 21 octobre prochains après une semaine de campagne électorale riche de débats. Un bureau de vote sera reconstitué et tenu avec l'aide d'adultes.

Rencontre et liaison Famille/Ecole

Les réunions de rentrée se sont tenues au cours de la première quinzaine du mois de septembre.

Les enseignantes de chaque classe ont présenté les différents outils, méthodes de travail.

Des rendez-vous ponctuels, à la demande des familles ou des enseignantes sont organisés. L'équipe enseignante vous engage à lui remonter toute question ou interrogation sur la vie de la classe.

Madame GRISELAIN indique que l'équipe pédagogique remercie les familles qui sont massivement inscrites sur Classroom.

7- Coopérative scolaire

Madame GRISELAIN, mandataire de la coopérative, présente les comptes de la coopérative scolaire.

La Chevannaïse s'est déroulée dans la joie et la bonne humeur pour les petits comme pour les grands. Bénéfice pour notre coopérative : 983 euros (536 euros pour la maternelle).

Le calendrier 2021 sur la thématique des planètes est en cours d'élaboration.

Nous attendons confirmation pour la vente de galettes des rois.

Nous participerons au marché de Noël, s'il a lieu, en fabriquant des objets qui seront gratuits mais les bénéfices de la buvette reviendront aux coopératives scolaires. Nous aurons besoin de bénévoles. Merci pour votre aide.

La coopérative permet de financer non seulement des sorties scolaires mais également l'achat de matériel pédagogique dans le cadre de projets coopératifs. Ainsi, par exemple, elle financera les 100 maquettes « kit et colle » (manège à engrenage pour les CE1/CM1, maison de Noël pour les CP/CE1 et véhicule lunaire pour les CE2/CM2 et les CM1/CM2).

Enfin, notre école poursuit sa collaboration avec l'association Handicap Prévention à l'initiative de l'opération « Roulez petits bouchons » depuis 2009 pour venir en aide à l'IME de Champcueil. Nous engageons tous les élèves à collecter des bouchons dans son entourage et à les déposer à l'école auprès de son enseignant(e) ou dans le hall du bâtiment A (grande poubelle prévue à cet effet).

Il n'y a pas eu d'appel aux dons cette année.

Nous réfléchissons à une sortie avec nuitée en fin d'année pour les CM2 et une sortie mutualisée sur la journée pour les autres niveaux. Ces sorties seront choisies en accord avec le projet pédagogique de l'école.

8- Points divers

Les photos de classe ne sont pas encore planifiées.

Les abonnements à l'Ecole des loisirs ont été transmis. Les éditions BAYARD proposeront leurs abonnements à des revues fin novembre.

La mairie et l'éducation nationale mènent un projet de renouvellement des 2 tableaux numériques existants et d'équipement des 2 autres classes à horizon 2022.

Un sapin sera installé à l'école en décembre. Il sera décoré par les élèves. En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, l'organisation d'un spectacle pour les enfants sera étudiée pour décembre.